

Plan local d'urbanisme : des réserves émises



Le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) doit garantir la cohérence du développement de chaque commune.

archives Ouest-France

Après l'enquête publique, le collège enquêteur a prononcé un avis défavorable sur le dossier du PLUI. Des modifications et des éclaircissements vont devoir être apportés.

C'est en fin de conseil communautaire, mardi soir, que l'information la plus importante a été abordée par René Danilet, vice-président à l'urbanisme. **« À la suite de l'enquête publique, le collège enquêteur a prononcé un avis défavorable sur le dossier du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). »**

Un long débat s'est instauré entre les conseillers, la majorité reconnaissant **« les difficultés à unifier les souhaits entre les communes »**, d'autres les relations avec le cabinet chargé du dossier. Bien que cet avis ne remette pas en cause l'intégralité du dossier et que de nombreuses réponses soient déjà apportées, les enquêteurs émettent des réserves qui, pour eux, **« sont de nature à remettre en cause l'économie générale du projet »**. Ainsi, dans leurs conclusions, les commissaires enquêteurs pointent : la prévision de croissance démographique qui leur semble **« trop importante »** et surestimant **« les besoins en logements induits »**, les problèmes d'épuration pour certaines communes, l'absence de **« réglementation pour la redynamisation des centres-bourgs »**...

Face à cet avis, les élus se sont déjà remis au travail. **« Des modifications et des ajustements vont être apportés en réponse aux réserves énoncées »**, a expliqué René Danilet, précisant cependant qu'il ne s'agit pas **« de modifier le contenu au point de s'éloigner du Projet d'aménagement et de développement durable, qui est la base de notre politique de territoire et qui a été validé par les services de l'État. »** L'approbation du PLUI sera très certainement reportée à la fin de l'année.

Budget 2019

En prélude à l'étude du budget, le conseil a validé le maintien des taux des impôts locaux ; taxe d'habitation, taxe foncière et foncière sur le non-bâti restent inchangées. Concernant le budget principal, celui-ci s'élève à 16 245 630 € pour la partie fonctionnement. **« On note une hausse de 2,5 % des charges de personnel et de 1,3 % des charges courantes »**, a précisé Jean-Claude Rakozy, vice-président aux finances.

De leur côté, les recettes progressent de 1 % pour les recettes du domaine, 2,2 % pour la fiscalité, auxquelles s'ajoutent les dotations et subventions.

Concernant les investissements, le budget s'élève à 8 682 494 €. De nombreux chantiers sont prévus dont le déploiement de la fibre. Le budget déchets s'élève à 2 513 107 €. **« Il est à l'équilibre »**, a souligné Georges Boëffard, vice-président en charge des déchets.

Où implanter la maison de services au public ?

Maison service public

Les conseillers communautaires ont longuement débattu, mardi soir, du projet de création d'une maison de services au public, un guichet unique chargé d'aider et d'orienter le public dans ses relations avec les administrations. Un groupe de travail est déjà constitué et a visité deux lieux en fonctionnement.

Pour lancer ce projet, le conseil a décidé de missionner la SPL EADM pour mener une étude complète. Si les objectifs sont clairement définis et portent à consensus, le lieu d'implantation a fait débat. L'idée initiale étant une implantation à Bel-Air, près du siège communautaire. « **Il faut un emplacement où les gens peuvent se rendre à pied** », rétorque Philippe Moulinas, conseiller de Questembert, demandant que « **EADM soit également missionné pour étudier la future implantation** ».

De son côté, Serge Lubert, conseiller de Limerzel, a émis l'idée « **d'une maison itinérante pour être au plus près des citoyens** ». À la suite de différentes visites, Monique Danion, maire de La Vraie-Croix, a insisté sur le fait que « **ce sont les animateurs qui font la réputation d'une maison de service.** » Quant à Jean-Claude Rakozy, maire de Malansac, il a sollicité la création d'une antenne dans sa commune : « **Nous disposons déjà des locaux avec certaines permanences de services.** »

Enfance jeunesse

Le conseil communautaire s'est ensuite penché sur la signature de la charte du plan mercredi avec la Caisse d'allocations familiales (Caf). « **Ce plan permettra de bénéficier des subventions liées à ce dispositif** », a précisé Bernard Chauvin, vice-président enfance jeunesse.

Les conseillers ont également débattu du contrat enfance jeunesse pour 2019-2022 qui doit, à terme, déboucher sur un nouveau dispositif instauré par la Caf, la convention territoriale globale.

À cette occasion, un long débat s'est instauré, où ont été pointées « **les incivilités** » de plus en plus fréquentes et les difficultés à « **capter** » certains jeunes, ainsi que la nécessité de « **mener une réflexion associant enfance, jeunesse et culture** », qui réunirait l'ensemble des services, spectacles, médiathèques...

À l'issue de ce débat, Paul Paboeuf s'est félicité de « **voir s'exprimer l'esprit d'un projet de territoire** ».